

Numéro dans le SI local :	
Référence GESUP :	0124
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	05-Sciences économiques
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	ECONOMIE DES ORGANISATIONS, INNOVATION ET NUMERIQUE
Job profile :	ECONOMICS OF ORGANIZATIONS, INNOVATION AND DIGITAL
Research fields EURAXESS :	Economics Other
Implantation du poste :	0801344B - UNIVERSITE D'AMIENS
Localisation :	POLE UNIVERSITAIRE CATHEDRALE
Code postal de la localisation :	80027
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	ENVOI NUMERIQUE UNIQUEMENT DEPOT SUR GALAXIE XXXXX - X
Contact administratif :	PHILIPPE PENTIER
N° de téléphone :	RESP. GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 03.22.82.72.28 03.22.82.73.20
N° de Fax :	03.22.82.70.14
Email :	Recrutement-enseignantschercheurs@u-picardie.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2021
Mots-clés :	économie des organisations ; innovation et nouvelles technologies ;
Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR :	Strategie, digitalisation, economie de l'innovation, economie et strategie des organisations UFR D' ECONOMIE ET DE GESTION
Profil recherche : Laboratoire 1 :	UR3908 (200415167Y) - CENTRE DE RECHERCHE SUR LES INSTITUTIONS, L'INDUSTRIE ET LES SYSTEMES ECONOMIQUES D'AMIENS - UR UPJV 3908
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

Informations Complémentaires

Job profile : brève synthèse de quatre lignes en anglais comprenant les coordonnées de la composante qui publie le poste, le profil du poste (2 lignes max.), le contact information sur le poste et le deadline pour candidater.

Research profile: Institutional and organizational economics. Innovation. Collaborative economy. Digital economy.

Enseignement :

Profil : Economie de l'innovation, et stratégie et économie des organisations et des entreprises, digitalisation

Mots-clés Enseignement : Stratégie des entreprises et des organisations, digitalisation

Responsabilités pédagogiques et/ou collectives souhaitées :

Lieu(x) d'exercice : Pôle universitaire Cathédrale – 10, placette Lafleur – BP 2716 - 80027 AMIENS Cedex 1

UFR Département d'enseignement : UFR d'Economie et de Gestion

Nom directeur Département : Lyazid KICHOU

Tel directeur Dépt. : 03.22.82.71.25

Email directeur de Département : lyazid.kichou@u-picardie.fr

URL Dépt. : fac.eco@u-picardie.fr

Recherche :

Profil : Economie des institutions et des organisations, Economie de l'innovation, Economie collaborative

Mots-clés Recherche : Gouvernance, organisations, innovation, économie collaborative

Ce poste concerne un.e économiste spécialisé.e en économie de l'entreprise et des organisations manifestant des compétences en économie de l'innovation, en économie collaborative et du numérique. Une capacité avérée de travail en commun avec des gestionnaires sera particulièrement appréciée

Responsabilités scientifiques

Lieu(x) d'exercice : CRIISEA – 10, Placette Lafleur 80 000 AMIENS

Nom directeur unité de recherche : LONGUET Stéphane

Tel directeur unité de recherche : 03.22.82.71.12

Email directeur labo : stéphane.longuet@u-picardie.fr

URL labo : <http://www.u-picardie.fr/CRIISEA/>

Descriptif unité de recherche (projet scientifique) :

Descriptif projet (axe(s) dans lequel l'enseignant chercheur est susceptible de s'intégrer) :

Le CRIISEA développe des recherches dans les **domaines des analyses des institutions et des organisations**. Il mobilise une approche interdisciplinaire originale d'économie et de gestion, en lien avec les sciences sociales voisines. Cette approche globale est aujourd'hui prolongée et approfondie autour d'une réflexion plus spécifique sur les rapports entre institutions et gouvernance économique.

Pour atteindre ses objectifs, le CRIISEA adopte une organisation en ateliers

L'atelier *Savoirs et gouvernement économique* vise à articuler des travaux qui s'appuient sur des enquêtes de terrain et sur une approche d'analyse et d'interprétation des textes. Il se propose de caractériser **comment des savoirs scientifiques (économiques et autres) affectent la gouvernamentalité économique**. Dans le domaine de l'économie solidaire l'atelier fait l'hypothèse que **la solidarité n'est pas une valeur morale** qui viendrait perturber le jeu économique, mais bien **une modalité de coordination attachée à une forme de «gouvernance» particulière**. L'atelier s'inscrit au plus près de la pratique (Institut Godin).

L'atelier **Gouvernance, institutions, et instabilité financière** se pose la question suivante : les formes de la gouvernance sont-elles affectées par les caractéristiques de l'environnement économique ou institutionnel dans lequel s'inscrivent les activités économiques ? Il s'appuie sur des analyses quantitatives (techniques économétriques et statistiques), mais aussi sur l'interprétation de textes. Il aborde le thème de la gouvernance en étudiant la volatilité, les dettes souveraines et les relations entre gouvernance financière et gouvernement de la finance. L'atelier **Gestion des organisations** est transversal. Il analyse l'impact du cadre institutionnel sur les positions et stratégies des acteurs en insistant sur l'action et le rôle joué par les organisations en tant qu'initiatrices de nouvelles formes de gouvernance.

Enfin l'atelier **Histoire appliquée de la pensée** est lui aussi transversal aux deux axes. Il s'interroge plus spécifiquement sur la diversité et l'évolution des analyses sur la gouvernance et le gouvernement économique en étudiant non seulement les textes de la tradition économique mais aussi ceux relevant des sciences de gestion (marketing, management, comptabilité ...).

NB : Les modalités de constitution des dossiers de candidature sont prévues par l'arrêté ministériel du 13 Février 2015, modifié par l'arrêté du 23 Juillet 2019.

Le dossier de candidature est dématérialisé ;

L'attention des candidats est appelée sur l'obligation de déposer toutes les pièces dans l'application Galaxie AVANT la date de clôture des candidatures.

Le dossier de candidature au titre du recrutement (article 26-I-1°) est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à l'article 10 de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 Juin 1984 susvisé (c'est-à-dire une copie du diplôme de doctorat ou une attestation provisoire en attente du diplôme) ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- le rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

Le dossier de candidature au titre de la **mutation** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique de documents suivants indiqués à l'article 6 de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de maître de conférence et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou, le cas échéant, l'accord du chef d'établissement pour l'*exeat* si la condition de durée des fonctions n'est pas remplie ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;

Les maîtres de conférence séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou la justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les maîtres de conférence en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de [l'article 9-3](#) du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du Code du Travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

Le dossier de candidature au titre du **détachement** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à **l'article 8** de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret du 6 Juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition.

Le cas échéant, le diplôme et le rapport de soutenance pourront être produits.

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des conditions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir les justificatifs d'ordre familial :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou la justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les fonctionnaires en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du Code du Travail, justificatif de situation de handicap en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet du détachement.

En outre, pour les candidats mentionnés au 7° de l'article 40-2 du décret du 6 Juin 1984 susvisé (*candidats appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des maîtres de conférence*), l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'État ou du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ainsi que, le cas échéant, le rapport de soutenance du diplôme détenu doivent être transmis.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisation est facultative.

ATTENTION

Début de l'enregistrement des candidatures aux postes et des documents déposés en version numérique sur l'application GALAXIE

25 Février 2021, 10h, heure de Paris

Date et heure limite du dépôt des documents dématérialisés sur GALAXIE

30 Mars 2021, 16h, heure de Paris